

féodale, et sa résidence n'était pas un château. Le tribunal du district le mit en liberté.

Dans la province du Lyonnais, il y avait bonne intelligence entre la noblesse, la bourgeoisie et les habitants de la campagne. La paix n'y était troublée, que lorsque la municipalité et les clubs de Lyon y expédiaient leur esprit avec leurs arrêtés, leurs instructions et leurs journaux. Aussi je rejette l'opinion de M. Morin qui attribue toute l'ignominie de l'atroce journée du dimanche, 26 juin, à un attroupement exagéré de cinq mille paysans, et qui absout de leur complicité la municipalité et les clubs de Lyon.

Après avoir lu M. Morin, je recourus à un octogénaire qui se faisait vénérer de tous les partis, par la constance de sa sagesse, par la pureté de ses mœurs, et par une intelligence supérieure que l'âge n'avait pas altérée. Il n'a pas existé un témoin plus véridique et plus modéré de nos discordes civiles. M. le conseiller Menoux m'écrivit en me renvoyant le livre : « C'est un travail « consciencieux qui révèle un homme de talent et un bon écrivain, « mais l'esprit qui y domine, manque souvent d'impartialité et « de justice. L'auteur se prononce pour la municipalité, et le « département valait mieux. »

En effet, la municipalité agissait de concert avec le club des Jacobins de Paris ; et pendant qu'il rédigeait, le 15 juillet, sa pétition du champ de mars, elle signait une adresse injurieuse et menaçante pour déterminer l'Assemblée à abolir la royauté et à supprimer, dans tous les cas, la liste civile de Louis. XVI. Mais comme elle apprit la déroute des Jacobins, à qui la force armée résistait à Paris, pour la première fois, la peur la fit reculer. Elle laissa son adresse couchée sur son registre. Elle en expédia une autre pour féliciter l'Assemblée d'avoir consommé un chef-d'œuvre et pour lui jurer de marcher dans la voie qu'elle lui avait tracée.

Il n'était pas vrai qu'elle obéissait à la loi. Elle avait inventé le principe qu'aucune troupe de ligne ne pouvait être ni employée, ni cantonnée à l'intérieur. Elle persistait, malgré le conseil de département, à expulser la garnison de Lyon, pour la remplacer par une garde urbaine, dont elle serait entourée et que la ville